

COMMUNIQUÉ

-CRETEIL, LE 21 juin 2013

CONTACTS PRESSE

Non aux licenciements chez RICOH

Je prends connaissance avec beaucoup de préoccupations des projets de la Direction RICOH France de réduire de façon sensible ses effectifs, dont plusieurs dizaines sur le site de Rungis.

Les arguments avancés pour justifier ces licenciements par des difficultés économiques ne sont pas convaincants.

Une fois de plus, l'appel à un « choc de compétitivité » se traduit essentiellement par une réduction de la masse salariale, une réduction des capacités de recherche/développement de l'entreprise.

Adossée à un groupe international, l'optimisation de la structure fiscale et opérationnelle de l'entreprise apparaît complexe et construite dans la seule perspective de gonfler des marges bénéficiaires sur le marché français.

Le Conseil général du Val-de-Marne s'attache à construire et développer un cadre attractif pour l'accueil des activités économiques. En partenariat avec d'autres collectivités publiques, des efforts considérables sont produits pour améliorer la desserte des entreprises en matière de transport, de réseaux numériques, d'équipement petite enfance, de qualité de cadre de vie pour les salariés.

En contrepartie, il n'est pas compréhensible que brutalement des coupes sombres s'abattent sur l'emploi.

Au moment où le Gouvernement Français a décidé de consacrer 45 milliards d'euros d'allègements fiscaux en trois ans au monde de l'entreprise, il est souhaitable que celui-ci s'associe à un sérieux effort de gestion prévisionnelle de ses stratégies, notamment en matière d'emploi.

Jean-Pierre Delahaye
Attaché de presse
Cabinet de la présidence
**Conseil général
du Val-de-Marne**
Av du général de Gaulle
94011 Créteil
Tél. : 06 07 16 20 56

Jean-pierre.delahaye@cg94.fr

Aux efforts déjà subis par les populations et les salariés, doivent répondre des engagements dans la durée des directions des entreprises en matière de maintien d'activité et d'emploi.

C'est aussi une raison supplémentaire de mettre en débat au niveau du Parlement les projets de loi :

- Interdisant les licenciements boursiers.
- Confiant des pouvoirs supplémentaires aux représentants des salariés dans l'entreprise afin de favoriser la transparence des stratégies et l'anticipation des mutations économiques.

Christian Favier

Sénateur

Président du Conseil général du Val-de-Marne